

ARRETE N°2266/2026

AUTORISATION DE VOIRIE

VU la demande de l'entreprise SARL SUTTER située au 01 Rue Louis Bahner à SELESTAT (67600) qui sollicite une permission de voirie pour la mise en place d'une grue, pour un chantier situé **09 rue Bernstein**.

VU la loi N° 82-213 du 22 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU L'état des lieux

ARRETE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à installer une grue dans le cadre d'un chantier, du **mardi 10 mars 2026 au vendredi 20 mars 2026**, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- L'emprise de la grue sur le domaine public devra être strictement limitée au minimum nécessaire pendant toute la durée des travaux.
- Durant la période des travaux réalisés **rue du Bernstein** par l'entreprise SUTTER ET FILS, sise à Sélestat, la circulation des véhicules sera alternée et limitée à **30 km/h**.
Le stationnement sera interdit dans un périmètre de **50 mètres de part et d'autre du chantier**, à l'exception des véhicules de secours, de lutte contre l'incendie et des forces de police.
- En cas de gêne à la circulation, un dispositif d'alternat par feux tricolores sera mis en place.
- Le pétitionnaire devra assurer la mise en place d'une signalisation adaptée afin de garantir la sécurité des usagers, notamment des piétons empruntant le trottoir.
- À l'issue des travaux, le pétitionnaire devra s'assurer qu'aucune dégradation de la chaussée n'est constatée. En cas de dégradations relevées par le service de police municipale, il sera tenu responsable de la remise en état du domaine public, à l'identique.

Article 2: Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire ; il sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut de cette signalisation.

Article 3: Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- au pétitionnaire (contact@couverturesutter.fr)
- à la Gendarmerie de Sélestat-Châtenois-Villé
- à la Police Municipale Pluricommunale
- service communication de la commune

Fait à Châtenois, le 06 mars 2026

Le Maire

Luc ADONETH